

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 27 Mars 2023

Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : Jeudi 23 Mars 2023

Date de l'affichage : Jeudi 23 Mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **vingt-sept mars**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusé(s) : Fadila KAHOUL et Estelle REDON

Lydie FAISANDIER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Hors de la présence de M. Pierre GIRAUD, Maire,

Sous la présidence de M. André PEYRET, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	721 820.23	200 030.50
Recettes	808 660.20	451 058.80
Résultat de l'exercice	86 839.97	215 028.30
Excédent antérieur reporté	129 065.76	***
Déficit antérieur reporté	***	127 158.17
Résultat de clôture	+ 215 905.73	+123 870.13

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Compte Administratif du Budget Communal 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce à intervenir.

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Lydie FAISANDIER

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/03/2023 et de la publication le 28/03/2023